

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



DOSSIER D'INSCRIPTION 2016/2017

INSTITUT DE FORMATION AIDES-SOIGNANTS



CENTRE HOSPITALIER LOUIS GIORGI A ORANGE

Tél : 04.90.11.21.64 – Fax : 04.90.11.21.46

mail : eas@ch-orange.fr - site : www.ch-orange.fr

ENVOI DU DOSSIER COMPLET AU PLUS TARD

LE VENDREDI 5 FEVRIER 2016

(Cachet de la poste faisant foi)

UNIQUEMENT PAR VOIE POSTALE

✉ à l'adresse suivante :

✚ IFAS du Centre Hospitalier Louis Giorgi
Avenue de Lavoisier
CS 20184
84104 ORANGE Cedex.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Pour être admis à suivre les études conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant, les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation, aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

- ❖ L'admission en formation intégrale conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant est subordonnée à la réussite des épreuves de sélection.

A l'issue des épreuves, les candidats sont inscrits sur une liste, **appelée Liste 1**, qui comprend une liste principale (candidats admis) et une liste complémentaire (liste d'attente).

- ❖ Pour les salariés d'établissements de santé ou de soins :

Selon l'article 13 bis de l'Arrêté du 28 septembre 2011, les candidats justifiant d'un contrat de travail (tout type de contrat*) avec un établissement de santé ou une structure de soins, peuvent se présenter aux épreuves de sélection sur une autre liste: **appelée Liste 2**, qui comprend une liste principale (candidats admis) et une liste complémentaire (liste d'attente).

Le Directeur de l'Institut fixe le nombre de places réservées à ces candidats en liste 2.
Pour l'IFAS d'Orange : **2 places**.

- ☞ Par conséquent, les candidats justifiant d'un contrat de travail avec un établissement ou une structure de soins ont le choix à l'inscription de s'inscrire en Liste 2 ou en Liste 1.

*A noter : Le contrat devra être actif à l'inscription au concours et au moment des épreuves.

- ❖ Selon l'Arrêté du 21 mai 2014 et du dispositif régional mis en place, les titulaires du bac professionnel ASSP et SAPAT ont deux possibilités :

1. Conserver le bénéfice de la dispense de formation :

Pour cela, vous adresser à la plateforme modulaire de référence :

**GIPES d'Avignon – Zone AGROPARC – 140, chemin des Meinajariès –
84907 AVIGNON – 04.32.40.37.00.**

A savoir :

Le Bac ASSP permet une dispense sur 5 modules AS : 1, 4, 6, 7 et 8,

Le bac pro SAPAT permet une dispense sur 4 modules AS : 1, 4, 7, et 8

2. Renoncer par écrit à la dispense de formation cf. document ci-dessous :

Mode de sélection classique :

Se présenter aux épreuves d'admission du concours d'entrée (épreuve orale) comme tous les candidats titulaires d'un diplôme les dispensant de l'épreuve écrite et, en cas de réussite, suivre la formation en cursus complet à savoir 8 modules.

**A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LES TITULAIRES
DU BAC ASSP OU SAPAT**

Comme précisé ci-dessus, et l'IFAS d'Orange n'étant pas plateforme de référence pour la Région PACA, en vous inscrivant sur notre structure, vous ne pouvez pas bénéficier de la dispense de modules.

Par conséquent, nous vous demandons de remplir le coupon ci-dessous et de le joindre à toutes les autres pièces du dossier d'inscription.

✂.....

COUPON REPONSE

Nom :

Prénom :

Titulaire du Bac ASSP Titulaire du Bac SAPAT (cochez la case correspondante)

Si je suis admis (e) à l'IFAS d'Orange je m'engage à renoncer à la dispense de module et valider les 8 modules pour obtenir le DEAS.

Fait à..... le.....

Signature,

ÉPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

Date : le mercredi 16 mars 2016.

Lieu: Parc des Expositions à Orange (hall des expos – salle au 1^{er} étage)

→ *Chaque candidat recevra une convocation par courrier et un plan pour se rendre à la salle.*

Durée : 2 heures

Contenu de l'épreuve :

→ Épreuve de français à partir d'un texte de culture générale d'ordre sanitaire et social (*notation sur 12 points*).

→ Série de 10 questions à réponse courte portant sur :

- Des notions de biologie humaine.
- Les 4 opérations numériques de base.
- Des exercices mathématiques de conversion.

(*notation sur 8 points*).

Résultats : A partir du 21 avril 2016- PAR COURRIER UNIQUEMENT -

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 seront déclarés admissibles pour l'épreuve orale et recevront ultérieurement une convocation par courrier.

EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Période : Échelonnée de mars à mai 2016.

Lieu: Se déroule à l'IFAS d'Orange

→ *Chaque candidat recevra une convocation par courrier.*

Durée :10 minutes de préparation à partir d'un sujet sanitaire et social et 20 minutes d'entretien avec le Jury.

Contenu de l'épreuve :

→ Présentation de la réflexion sur le sujet sanitaire et social.

(*notation sur 15 points*).

→ Entretien avec le Jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant (*notation sur 5 points*).

Résultats :

Une note inférieure à 10 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

→ Par affichage : le 17 juin 2016 à partir de 17h à l'IFAS d'Orange

→ Par courrier: adressé à chaque candidat

→ Sur le site du Centre Hospitalier d'Orange:www.ch-orange.fr

Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

LA FORMATION

La formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant comporte 1435 heures d'enseignement dont 595 heures de théorie et 840 heures de stage.

- L'enseignement en Institut comprend 8 modules réalisés sous forme de cours magistraux, travaux de groupe et travaux dirigés.
- Les stages sont réalisés en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, en établissement et comprend 6 stages. Les stages sont réservés par l'IFAS hormis le dernier stage qui est choisi par l'élève en regard de son projet professionnel.

Dates (sur 10 mois) : Du 5 septembre 2016 au 7 juillet 2017.

Coût prévisionnel :

4 650,00 € + 250,00 € AFGSU * soit **4 900,00 €**

* AFGSU : *Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence.*

Prise en charge financière :

La Région PACA et le Pôle Emploi assurent un partenariat avec les Instituts de Formation afin de développer la gratuité de la formation aide-soignant.

Démarches pour bénéficier de cette gratuité :

- Si vous n'êtes pas salarié :

↳ Vous avez plus de 26 ans : avant l'entrée en formation, vous inscrire au Pôle Emploi de votre ville et rencontrer un référent en formation qui établira une fiche de prescription.

↳ Vous avez moins de 26 ans : avant l'entrée en formation, vous inscrire à la Mission Locale de votre secteur et rencontrer un référent qui établira une fiche de prescription.

Dès votre entrée en formation, il vous appartiendra de solliciter un contrat d'accès à la qualification (CAQ) auprès de ces prescripteurs.

- Si vous êtes salarié :

↳ Vous adresser à votre employeur pour bénéficier d'un congé individuel de formation (CIF) ou être inscrit au « Plan de formation » sur le budget de l'établissement.

Liste des documents à fournir à l'IFAS

- ✚ Fiche d'inscription ci-jointe à remplir **EN CARACTERE D'IMPRIMERIE**
- ✚ Critères de sélection pour les épreuves.
- ✚ Questionnaire de situation ci-joint à remplir **IMPERATIVEMENT**
- ✚ Photocopie du diplôme si vous bénéficiez d'une dispense de l'épreuve écrite.
- ✚ **UNIQUEMENT** pour les titulaires du Bac ASSP ou SAPAT : coupon/réponse (p.3).
- ✚ Pour les candidats s'inscrivant en Liste 2 (cf. page 2 « conditions d'accès à la formation): fournir une copie du contrat de travail dans un établissement de santé ou d'une structure de soins.
- ✚ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (recto/verso) ou photocopie du livret de famille complet (parents et enfants).
- ✚ 1 photo d'identité récente à coller sur la fiche d'inscription (3,5 cm x 4,5 cm).
- ✚ 4 enveloppes format A 5(23 x 16 cm) libellées à vos noms, adresse et affranchies au tarif en vigueur.
- ✚ Frais d'inscription : 45,00 € par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public (à agraffer à la fiche d'inscription). Non remboursable même en cas de désistement ou d'échec au concours.
- ✚ Si vous êtes porteur d'un handicap, fournir1 certificat médical d'aménagement des conditions des épreuves établi par le médecin de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU TRANSMIS APRES LA DATE DE
CLOTURE FERA L'OBJET D'UN REFUS**

TABLEAU RECAPITULATIF DATES /PROCEDURES INSCRIPTION
CONCOURS IFAS d'Orange

EVENEMENTS	DATES/ PERIODES	PROCEDURE, LIEU
Ouverture inscriptions concours	7 décembre 2015	Dossier à retirer à l'IFAS ou, à télécharger sur www.ch-orange.fr
Clôture inscriptions concours	5 février 2016	Dossier complet transmis par voie postale uniquement (cachet poste faisant foi) à l'IFAS
Epreuve écrite d'admissibilité Uniquement pour les candidats n'ayant aucun diplôme	16 mars 2016	Sur convocation écrite, Au Parc des Expositions à Orange (hall des expos – salle au 1 ^{er} étage)
Résultats épreuve d'admissibilité	à partir du 21 avril 2016	Par courrier uniquement
Epreuve orale d'admission	De mars à mai 2016	Sur convocation écrite, à l'IFAS d'Orange
Résultats épreuve d'admission	17 juin 2016	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affichage à partir de 17h à l'IFAS d'Orange ▪ Courrier à chaque candidat ▪ Sur : www.ch-orange.fr
La formation « aide soignant »	Du 5 septembre 2016 au 7 juillet 2017	1435 heures d'enseignement dont : 595 heures de théorie et 840 heures de stage.

CRITERES DE SELECTION POUR LES EPREUVES

EPREUVE ECRITE ET ORALE

☞ Vous n'avez aucun diplôme

EPREUVE ORALE UNIQUEMENT

☞ Vous êtes titulaire d'un diplôme cité ci-dessous vous dispensant de l'épreuve écrite

OUI NON Précisez lequel.....

Liste des diplômes dispensant de l'épreuve écrite :

- Diplômes de niveau III (licence, BTS...)
- Diplômes de niveau IV (BAC, BP...)
- Titulaire d'un diplôme étranger permettant d'accéder à des études universitaires *
- Etudiant ayant suivi une 1^{ère} année d'études d'infirmier non admis en 2^{ème} année
- Agent d'Accompagnement auprès des Personnes Agées et des Personnes Dépendantes (AAPAPD)
- Agent d'accompagnement en station thermale et en centre de maintien en forme
- Auxiliaire de gérontologie
- Auxiliaire paramédicale George Achard
- Employé(e) familial(e) polyvalent(e)
- DE assistant(e) familial(e)
- DE Ambulancier
- DE Aide Médico-Psychologique (AMP)
- DE Auxiliaire de puériculture
- DE Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS)
- Mention complémentaire d'Aide à Domicile
- TP assistant(e) de vie aux familles
- TP monteur(se) en optique lunetterie
- TP opérateur(rice) polyvalent(e) en podo-orthèse
- TP opérateur(rice) en prothèse dentaire
- TP orthoprothésiste
- BEP carrières sanitaires et sociales
- BEPA option services aux personnes
- CAP assistant(e) technique en milieu familial et collectif
- CAPA option service en milieu rural
- CAP orthoprothésiste
- CAP podo-orthésiste
- CAP prothésiste dentaire
- CAP agent de prévention et de médiation
- CAP petite enfance

* Si vous êtes titulaire d'un titre ou diplôme étranger pour obtenir l'équivalence de ce diplôme :

- Joindre le CIEP ENIC-NARIC : www.ciep.fr/enic-naricfr/ par téléphone au 01.70.19.30.31.

- Ou, demander une attestation de l'ambassade ou du consulat de l'université d'origine.

**DANS TOUS LES CAS JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA
PHOTOCOPIE DE VOTRE DIPLOME**

QUESTIONNAIRE DE SITUATION : Session 2016/2017

NOM..... PRENOM..... AGE.....

☞ Etes-vous : Lycéen(ne) Etudiant(e)

Dans tous les cas, merci de préciser votre année de sortie du système scolaire :

Dernier diplôme obtenu :année :

☞ Etes-vous salarié(e) du secteur privé :

Si oui, merci d'indiquer le nom et l'adresse de votre employeur :

.....

☞ Etes-vous salarié(e) du secteur public :

Si oui, êtes-vous agent hospitalier : titulaire stagiaire contractuel

Indiquez le nom et l'adresse de votre employeur :

.....

☞ Travaillez-vous actuellement en : intérim CDD CDI CAE autre
(précisez).....

Si vous êtes en intérim ou CDD, indiquez les dates de début et fin de contrat :

du...../...../..... au/...../.....

☞ Etes-vous inscrit(e) à pôle emploi comme demandeur (se) d'emploi.

Si oui, indiquez obligatoirement votre numéro d'identifiant :

☞ Etes-vous indemnisé(e) par le pôle emploi ?

Si oui, comment : ARE ASS

☞ Etes-vous indemnisé(e) par une structure autre que le pôle emploi ?

Si oui, laquelle ?

☞ Etes-vous allocataire, bénéficiaire ou ayant droit RSA ?

Si oui, inscrivez obligatoirement votre numéro d'allocataire :

☞ Etes-vous allocataire de l'API (allocation parent isolé) :

☞ Etes-vous reconnu(e) travailleur(se) handicapé(e) ?

Si oui, quelle catégorie ?

☞ Etes-vous en congé parental ?

Si oui, jusqu'à quelle date ?

☞ Avez-vous sollicité une prise en charge pour le financement de la formation ?

Si oui auprès de quel organisme ?

☞ Etes-vous connu de la Mission Locale

Si oui laquelle ?

Nom du prescripteur :

☞ Avez-vous réalisé un travail de reconversion avec Pôle Emploi

Si oui, précisez

.....

Fait à le

Signature,